

presented to His Excellency ; and that he had been pleased to give for answer, that he will comply with the desires of the House.

Ordered, That the Order of the day for the House in Committee, on the Report of the Special Committee to whom were referred the Report and Account of the Commissioners appointed under the Act 1st. Will. IV. cap. 17, for the erection of a North West Wing to the Episcopal Palace at *Quebec*, with an Instruction to the said Committee, lost by the adjournment of the House on Tuesday last, be revived ; and that this House will, on Saturday the twenty second instant, resolve itself into the said Committee.

Mr. *Peck*, from the Special Committee to whom was referred the Bill further to continue for a limited time and to amend a certain Act therein mentioned, relating to the Inferior District of *St. Francis*, reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which amendments were again read at the Clerk's Table.

Ordered, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House on Tuesday next.

Mr. *Leslie*, from the Special Committee to whom was referred the Petition of the Charitable Ladies of *Montreal*, and also, the Petition of the President and Members of the *Montreal* Orphan Asylum, and the Petition of the Directress and other Members of the *Montreal* Ladies Benevolent Society, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth :

Your Committee have maturely considered the subjects referred to them, and are of opinion, That an aid should be afforded to these Charitable Institutions to assist in the maintenance of the Indigent Widows and Orphans whose Husbands and Parents have fallen victims to the dreadful Pestilence which lately desolated the Country.

Your Committee would therefore recommend that a sum, not exceeding Two hundred pounds, should be granted to the Charitable Ladies of *Montreal*, a similar sum to the Ladies Benevolent Society of *Montreal*, and a sum of One hundred pounds to the Orphan Asylum of the said City.

Ordered, That the said Report be referred to a Committee of the whole House on Monday next.

Mr. *Leslie*, from the Special Committee to whom was referred the Petition of divers Inhabitants of the City of *Montreal*, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth :

Your Committee are convinced of the advantages that would result both to the health and embellishment of the City of *Montreal* from the proposed improvement :—It is however, of that local nature for which the Act of Incorporation provides, that Your Committee cannot recommend the appropriation of the Public money for the purpose prayed for by the Petitioners.

Mr. *Rémi Séraphin Bourdages*, from the Special Committee to whom was referred the Petition of divers Proprietors of the County of *Rouville*, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth :

Your Committee after having examined the Petition referred to them, were unanimously of opinion, That according to the Laws of the Country as they now exist, the prayer of the said Petition ought not to be granted.

Mr.

cellence, et qu'il lui avait plu de donner pour réponse, qu'elle se conformera aux desirs de la Chambre.

Ordonné, Que l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité, sur le Rapport du Comité Spécial auquel ont été référés les Rapport et Compte des Commissaires nommés en vertu de l'Acte 1^{er} *Guill. IV.* Chapitre 17, pour l'érection d'une Aile du côté Nord-Ouest du Palais Episcopal à *Quebec*, avec une Instruction au dit Comité, perdu par l'ajournement de la Chambre, Mardi dernier, soit rétabli, et que, Samedi, le vingt-deuxième du présent mois, cette Chambre se formera en le dit Comité.

M. *Peck*, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour continuer encore pour un tems limité, et pour amender un certain Acte y mentionné, relatif au District Inférieur de *St. François*, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens ; lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

Ordonné, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre, Mardi prochain.

M. *Leslie*, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition des Dames de la Charité, de *Montréal*, et aussi la Pétition de la Présidente et des Membres de l'Asyle des Orphelins de *Montréal*, et la Pétition de la Directrice, et autres Membres de la Société Bienveillante des Dames à *Montréal*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité ; lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Votre Comité a mûrement considéré les sujets qui lui sont référés, et est d'opinion qu'il devrait être accordé une aide à l'Institution Charitable pour le soutien des Veuves indigentes, et Orphelins, dont les Maris et les Parens ont été victimes de la fatale Epidémie qui a dernièrement désolé le Pays.

Votre Comité recommande en conséquence, qu'il devrait être accordé une somme n'excédant pas Deux cents livres, aux Dames Charitables de *Montréal*, une pareille somme à la Société Bienveillante des Dames à *Montréal*, et une somme de Cent livres à l'Asyle des Orphelins de la dite Cité.

Ordonné, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre, Lundi prochain.

M. *Leslie*, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de divers Habitans de la Cité de *Montréal*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité ; lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Votre Comité est convaincu des avantages qui résulteraient, tant pour la santé que pour l'embellissement de la Cité de *Montréal*, de l'amélioration proposée : elle est cependant d'une nature locale, à laquelle l'Acte d'Incorporation pourvoit ; c'est pourquoi Votre Comité ne peut recommander l'appropriation de Deniers publics, pour l'objet demandé par les Pétitionnaires.

M. *Rémi Séraphin Bourdages*, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de divers Propriétaires du Comté de *Rouville*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité ; lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Votre Comité, après avoir examiné la Pétition à lui référée, a été unanimement d'opinion, que, d'après les Loix du Pays, telles qu'elles existent, la demande de la dite Pétition ne peut être accordée.

S D

M.

La considération du Rapport sur le Rapport des Commissaires pour une Aile au N. O. du Palais Episcopal à *Quebec*, remis.

Rapport sur l'Bill de Judicature de *St. François*.

Rapport sur les Pétitions des Dames de la Charité, à *Montréal*.

Rapport sur la Pétition, pour une aide pour couvrir la Pétite Rivière à *Montréal*.

Rapport sur la Pétition pour un Bureau d'Enregistrement, dans le Comté de *Rouville*.

The consideration of the Report of the Commissioners for N. W. Wing to the Bishop's Palace at *Quebec*, deferred.

Report on *St. Francis* Judicature Bill.

Report on Petitions of Charitable Ladies at *Montreal*.

Report on Petition for an aid to cover over the little River at *Montreal*.

Report on Petition for a Register Office in the County of *Rouville*.